

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 18/09/2014</p> <p>Date de publication : 02/10/2014</p>	<p>SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, président</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Antoine GRAU, M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; M. David BAUDON, M. Yann HÉLARY, M. Dominique GENSAC, Christian GRIMPRET autres membres du bureau communautaire</p> <p>Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, M. Vincent COPPOLANI, Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER, Mme Nadège DÉsir, Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX, Mme Samira EL IDRISSE, Mme Agnès FRIEDMANN, Mme Patricia FRIOU, Mme Magali GERMAIN, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Anne-Laure JAUMOILLIÉ, M. Brahim JLALJI, M. Jonathan KUHN, Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, Mme Catherine LÉONIDAS, Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE, M. Eric PERRIN, M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU, M. Jean-Philippe PLEZ, Mme Martine RICHARD, M. Michel ROBIN, M. Pierre ROBIN, M. Didier ROBLIN, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Salomé RUEL, M. Yves SEIGNEURIN, Mme Nicole THOREAU, M. Alain TUILLIÈRE, M. Paul-Roland VINCENT Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : M. Jean-François VATRÉ procuration à Mme Martine RICHARD, Vice-présidents ; M. Guy DENIER procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX autre membre du bureau communautaire procuration à Monsieur Serge POISNET,</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET procuration à M. Christian PÉREZ, M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Brigitte BAUDRY procuration à Mme Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Sally CHADJAA procuration à M. David CARON, M. Frédéric CHEKROUN procuration à M. Michel SABATIER, M. Didier GESLIN procuration à Monsieur Jacques PIERARD, M. Christian GUÉHO procuration à M. Michel ROBIN, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 20<sup>ème</sup> question) procuration à Madame Catherine LÉONIDAS, M. Patrice JOUBERT procuration à Mme Anne-Laure JAUMOILLIÉ, M. Jacques LEGET procuration à M. David BAUDON, M. Pierre MALBOSC procuration à Madame Patricia FRIOU, M. Jean-Michel MAUVILLY procuration à Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Catherine SEVALLE procuration à M. Jean-Luc ALGAY, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à M. Eric PERRIN, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Sophorn GARGOULLAUD</p>
---	--

Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	61	Abstentions :	1
Nombre de membres ayant donné procuration :	18	Suffrages exprimés :	78
		Pour l'adoption :	78
Nombre de votants :	79	Contre l'adoption :	0

N° 20

**Titre / COMMISSION DES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT CHARGÉE D'EMETTRE UN AVIS SUR LES PROPOSITIONS REÇUES - MODALITÉS DE CONSTITUTION**

Monsieur PÉREZ expose qu'en vertu de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) intervient dans le cadre de la création et de la réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), conformément à la définition de l'intérêt communautaire approuvée par délibération du 30 juin 2006.

A ce titre, sont d'intérêt communautaire, les ZAC dont la surface est supérieure à un équivalent de 3 000 m<sup>2</sup> de « SHON ».

Les ZAC sont des zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.

Dans cette perspective, et dans le cas où la CdA n'interviendrait pas en régie, un concessionnaire est désigné à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, en application de l'article L300-4 du code de l'urbanisme.

Lorsque le produit total de l'opération est supérieur au seuil de 5 186 000 € HT et que le concessionnaire assume une part significative du risque économique, le champ d'application de la procédure de consultation est celle du droit communautaire des concessions de travaux.

Cette procédure prévoit notamment une phase de discussion avec un ou plusieurs candidats et la constitution d'une commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures et les propositions, conformément à l'article R300-9 du code de l'urbanisme.

Par délibération du 5 juin 2014, le Conseil Communautaire a désigné Monsieur Jean-François VATRÉ comme personne habilitée à engager les discussions avec les candidats et à signer la convention, étant précisé que ce dernier peut recueillir l'avis de la commission des concessions d'aménagement à tout moment de la procédure.

Suite aux dernières échéances électorales, il convient de définir les modalités de constitution de cette commission.

Celle-ci serait composée de cinq membres, désignés au sein de l'organe délibérant à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, et de cinq suppléants, désignés selon les mêmes modalités, en vue de pallier l'éventuel empêchement d'un ou plusieurs titulaires.

Le scrutin interviendra lors d'une prochaine séance du Conseil Communautaire au vu des candidatures présentées.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L300-4 et suivants et R300-4 à R300-11,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 juin 2014, désignant la personne habilitée à mener les discussions,

Après délibération, le Conseil communautaire décide d'adopter les modalités telles qu'elles sont exposées ci-avant en vue de constituer la commission des concessions d'aménagement chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues.

Votants : 79

Abstentions : 1 (madame Mathilde Roussel)

Suffrages exprimés : 78

Pour : 78

Contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME,  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION,  
LE VICE-PRÉSIDENT

Christian PÉREZ